Accusé de réception en préfecture
068-216802538-20190228-ED_05_28022019-DE
Date de télétransmission : 15/03/2019
Date de réception préfecture : 15/03/2019

COMMUNE D'OTTMARSHEIM
Extrait de délibération du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 28 février 2019

Nombre de conseillers élus : 19

Conseillers en fonction : 19

Conseillers présents : 15

Sous la présidence de Monsieur Marc MUNCK, Maire,

Sont présents à la séance

Les adjoints au Maire :
Jean-Marie BEHE, 1er adjoint, Rachel MEYER-ROCHE, 2ème adjointe, Cyrille VOGEL, 3ème adjoint, Simone GLADINIE-NILLY, 4ème adjointe,

Les conseillers municipaux :
Jeannot KIHLI, Sébastien MARRON, Nathalie WERNER-RACHOU, Christopher DESGRANDCHAMPS, Raymond PILOT, Daniel FERRAGU, Valérie LAEMLIN-PREVOST, Alain WADEL, Yves SCHMITT, Carmen KLARZYNSKI.

Formant la majorité des membres en exercice.

Les absents excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :
- Michel LEROY à Sébastien MARRON
- Francine CHRETIEN à Simone GLADINIE-NILLY
- Stéphanie BRUN-COLIBERT à Cyrille VOGEL

Les absents non excusés sans pouvoir :
- Rudy LEGENDRE

Les absents excusés sans pouvoir : /

Assistent en outre à la séance :

Sylvie LEVEQUE, Directrice Générale des Services

Adriann WETZEL, Référent Prévention et Gestion des Risques

Accusé de réception en préfecture
068-216802538-20190228-ED_05_28022019
-DE
Date de télétransmission : 15/03/2019
Date de réception préfecture : 15/03/2019

5. Délibération : Approbation de l'arrêt du PLU (*rapport n°2019/MG-003*)

Monsieur le Maire rappelle que la délibération prescrivant la révision du PLU a précisé les modalités d'une concertation associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, à l'élaboration du nouveau PLU. Ces modalités ont été largement respectées, et même dépassées.

Les modalités de concertation effectuées ont été les suivantes :

- Les documents d'élaboration du projet de PLU ont été tenus à la disposition du public en mairie au fur et à mesure de leur avancement ; un registre a été mis à la disposition du public en mairie afin que la population puisse s'exprimer de façon continue et jusqu'à l'arrêt du PLU sur les documents produits.

- Une rubrique « urbanisme » a été ouverte sur le site internet de la ville avec mise en ligne des documents suivant l'avancement de la procédure.

- Le débat sur le PADD s'est tenu lors d'une séance publique du Conseil Municipal le 21 janvier 2016.

- Une première réunion publique a été organisée le 29 mars 2016 à 19h. Cette première réunion publique en mars 2016 avait comme objet la présentation de l'outil PLU, du diagnostic territorial, des enjeux résultants des études préalables, comprenant un état initial de l'environnement et du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

    - Pendant cette réunion, en plus de la présentation, des vidéos réalisées spécifiquement ont été projetées afin d'illustrer les grands axes du PADD.

    - Pendant toute la durée de la réunion une exposition de sept panneaux A3 avec les orientations du PADD a été installée dans le hall d'entrée. L'exposition a été ensuite installée dans la mairie (et retirée temporairement pendant la mise en place de deux autres installations).

    - Cette réunion a été annoncée dans le magazine mensuel de la commune et sur le site internet. La presse (DNA et Alsace) a été invitée.

- Une publication présentant en deux pages l'avancement de la procédure est parue dans le bulletin municipal en avril 2016.

- Une seconde réunion publique a été organisée le 17 mars 2017 à 19h. Cette seconde réunion publique a été l'occasion de présenter le projet de zonage zone par zone, les grands principes règlementaires, les orientations d'aménagement de programmation et les surcharges graphiques.

Accusé de réception en préfecture
068-216802538-20190228-ED_05_28022019
-DE
Date de télétransmission : 15/03/2019
Date de réception préfecture : 15/03/2019

- Pendant toute la durée de la réunion, une exposition de deux panneaux A0 avec règlement graphique et le calendrier de la procédure a été installée dans le hall d'entrée. L'exposition a été ensuite installée dans la mairie (et retirée temporairement pendant la mise en place de deux autres installations).

- Cette réunion a été annoncée dans le magazine mensuel de la commune et sur le site internet. La presse (DNA et L'Alsace) a été invitée. De plus la date de la réunion a été publiée dans le journal L'Alsace.

- Une publication présentant en quatre pages l'avancement de la procédure est parue dans le bulletin municipal en mai 2017.

- Une publication mentionnant le PLU dans la rubrique « Façonner le territoire de demain » est parue dans le bulletin municipal en mars 2018.

Monsieur le Maire rappelle le bilan de cette concertation :

- La communication et la concertation autour du PLU a été large et complète à toutes les étapes de la procédure, et ce depuis la prescription de révision du POS. Les objectifs fixés initialement en matière de concertation ont été largement atteints et même dépassés.
- Les deux réunions publiques ont attiré de nombreux habitants (surtout la première, la seconde a eu moins de succès malgré une large communication).
- Des questions d'ordre technique et de choix politiques ont été posées lors de ces réunions et ont obtenu réponses de la part des élus ou des techniciens. Malgré quelques questionnements, concernant le PPRT par exemple, il ressort de ces deux réunions publiques un consensus général sur le projet.
- Aucune remarque n'a été inscrite dans le registre par la population, et la mairie n'a reçu aucun courrier spécifique au PLU de la part du public.

D'une manière générale, la population locale n'a pas exprimé une opposition au projet de PLU.

Un courrier spécifique au PLU a été reçu de la part d'EDF, il a été pris en compte dans les choix règlementaires des zones concernées. Dans le cadre de la réunion PPA, des écrits spécifiques ont été déposés par les PPA, et leurs observations ont été prises en compte.

En résumé, la Commune d'Ottmarsheim a rempli ses obligations en matière de concertation. De plus, au vu des remarques et des réponses apportées en réunions publiques, la population adhère au projet communal dans ses grandes lignes.

Monsieur le Maire s'engage à présenter en séance le dossier complet du projet de PLU prêt à être arrêté, et traduisant notamment les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, tel qu'il en a été débattu en Conseil Municipal le 21 janvier 2016, la délimitation des différentes zones et le règlement des différentes zones.

Monsieur le Maire explique qu'au vu du bilan de la concertation présentée ci-dessus, la procédure peut être poursuivie et le projet de PLU, totalement formalisé, est maintenant prêt à être arrêté.

Accusé de réception en préfecture
068-216802538-20190228-ED_05_28022019-DE
Date de télétransmission : 15/03/2019
Date de réception préfecture : 15/03/2019

Monsieur Jean-Marie BEHE prend place au sein du Conseil Municipal.

Le Conseil municipal,

Après avoir délibéré à 17 VOTES POUR et 1 ABSTENTIONS (Yves SCHMITT)

- **PREND ACTE** du bilan de la concertation dressée supra et qui sera rappelé en séance,
- **DECIDE** qu'au vu de ce bilan, le dossier du projet de P.L.U. qui sera présenté en séance, peut être arrêté,
- **ARRETE** le projet de Plan Local d'Urbanisme,
- **DIT** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois et sera transmise au représentant de l'Etat,
- **DIT** que le projet de PLU arrêté sera transmis pour avis aux personnes consultées en application des articles L153-16 et L153-17 du code de l'urbanisme,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents et tous les actes rendus nécessaires à l'exécution de la présente proposition.

~~~~~~

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

Ottmarsheim, le 13 MARS 2019

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,

MAIRIE d'OTTMARSHEIM * HAUT-RHIN

Marc MUNCK
~~~~~~